

MODALITES FINANCIERES APPLICABLES AU 01/04/2021

NOM DE L'OPERATION	NATURE DE L'OPERATION	PARTICIPATION du demandeur	AIDE DU SYDELA
Les financements des travaux électriques			
<i>Renforcement-sécurisation électrique (Ces travaux sont réalisés par Enedis sur certaines communes adhérentes)</i>	Renforcement électrique => maintenir la tension nominale sur le réseau basse tension => maintenir la tension nominale sur le réseau basse tension, lié à un raccordement	Aucune	100% (HT + Maîtrise d'œuvre) +TVA
	Sécurisation électrique basse tension => remplacer des fils nus par des réseaux torsadés aériens ou des réseaux souterrains => remplacer des fils nus de faibles sections par des réseaux torsadés aériens ou des réseaux souterrains		
	Renforcement ou sécurisation électrique basse tension => suite à une réclamation		
<i>Alimentation électrique</i>	Réalisation d'un réseau électrique basse tension => pour une desserte en électricité d'une ou plusieurs parcelles individuelles => à l'intérieur d'un lotissement communal/intercommunal/privé, un Parc d'Activités ou une Zone d'Activités/Zone d'Aménagement Concertée	60% (HT + Maîtrise d'œuvre)	40% (HT + Maîtrise d'œuvre) + TVA
	Réalisation d'un réseau électrique => amener le réseau à une puissance adéquate pour un lotissement ou un immeuble communal/intercommunal/privé, un Parc d'Activités ou une Zone d'Activités/Zone d'Aménagement Concertée => alimenter un équipement privé hors habitation ⁽¹⁾		
	Réalisation d'un réseau électrique => pour alimenter un équipement public propriété d'une collectivité publique	15% (HT + Maîtrise d'œuvre)	85% (HT + Maîtrise d'œuvre) + TVA
<i>Effacement électrique</i>	Effacement électrique basse tension => pour des raisons esthétiques en zone agglomérée	Communes rurales adhérentes: 25% (HT + Maîtrise d'œuvre) Communes urbaines et intercommunalités adhérentes : 50% (HT + Maîtrise d'œuvre)	Communes rurales adhérentes : 75% (HT + Maîtrise d'œuvre) + TVA Communes urbaines et intercommunalités adhérentes : 50%(HT + Maîtrise d'œuvre) + TVA
	Effacement électrique haute tension => pour des raisons esthétiques en zone agglomérée lié à un dossier d'effacement basse tension		
	Réalisation d'un poste de transformation au sol => en remplacement d'un poste tour pour des raisons esthétiques		
<i>Travaux supplémentaires</i>	Travaux supplémentaires à la demande du tiers (conjoint à un dossier de travaux électriques) => surlargeurs de tranchée / réfections de voirie	100% (HT + Maîtrise d'œuvre + TVA)	Aucune

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20200618-2020-47-
DE
Date de réception préfecture :

MODALITES FINANCIERES APPLICABLES AU 01/04/2021

NOM DE L'OPERATION	NATURE DE L'OPERATION	PARTICIPATION du demandeur	AIDE DU SYDELA
Les financements de l'éclairage public pour les adhérents ayant transféré la compétence et mis à disposition le patrimoine ⁽²⁾			
<i>Eclairage public pour les adhérents ayant transféré la compétence</i>	Extension ou modification du réseau d'éclairage public => liée à des travaux neufs ou de rénovation des matériels	Communes rurales adhérentes : 48% HT (HT + Maîtrise d'œuvre) + éco-contribution Communes urbaines et intercommunalités adhérentes : 63% (HT + Maîtrise d'œuvre) + éco-contribution	Communes rurales adhérentes : 52% (HT + Maîtrise d'œuvre) + TVA Communes urbaines et intercommunalités adhérentes : 37% (HT + Maîtrise d'œuvre) + TVA
	Effacement du réseau d'éclairage public => lié à des travaux neufs ou de rénovation des matériels		
	Réalisation de travaux neufs ou de rénovation des matériels d'éclairage public ⁽³⁾		
	Rénovation d'armoire de commande d'éclairage public	Communes rurales adhérentes : 70% (HT + Maîtrise d'œuvre) + éco-contribution Communes urbaines et intercommunalités adhérentes : 80% (HT + Maîtrise d'œuvre) + éco-contribution	Communes rurales adhérentes : 30% (HT + Maîtrise d'œuvre) + TVA Communes urbaines et intercommunalités adhérentes : 20% (HT + Maîtrise d'œuvre) + TVA
	Réalisation de ZAC, PA, ZA et lotissement	100% (HT + Maîtrise d'œuvre) + éco-contribution	TVA
	Réalisation d'une mise en valeur d'un patrimoine par de l'éclairage public		
Réalisation de travaux exceptionnels d'éclairage public			
Les financements de l'éclairage public pour les autres demandeurs n'ayant transféré la compétence ni mis à disposition le patrimoine			
<i>Eclairage public pour les autres demandeurs</i>	Tous type de travaux (sous convention de mandat)	100% (HT + Maîtrise d'œuvre + TVA) + éco-contribution	Aucune
Les financements du Réseaux et services locaux de communications électroniques pour les adhérents ayant transféré la compétence et mis à disposition le patrimoine			
<i>Réseau de communications pour les adhérents ayant transféré la compétence</i>	Réalisation d'un génie civil de communications électroniques => pour une simple desserte I.C.E. (infrastructures de communications électroniques), pour une desserte I.C.E. d'un lotissement ou d'un immeuble communal/intercommunal/privé, d'un Parc d'Activités, d'une Zone d'Activités ou Zone d'Aménagement Concertée => pour effacer des réseaux de télécommunication lié à un effacement basse tension	80% (HT + Maîtrise d'œuvre + TVA)	20% (HT + Maîtrise d'œuvre + TVA)
Les financements du Réseaux et services locaux de communications électroniques pour les autres demandeurs			
<i>Réseau de communications pour les autres demandeurs</i>	Tous type de travaux (sous convention de mandat)	100% (HT + Maîtrise d'œuvre + TVA)	Aucune

(1) Allègements de 50% pour les équipements professionnels agricoles isolés dans la limite de 25 000 € (sous réserve de la production d'un certificat du maire attestant l'obligation de s'installer à l'écart des habitations au regard des règles d'urbanisme applicables sur la Commune)

(2) y compris dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée à un tiers non adhérent

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20200618-2020-47-
DE
Date de réception préfecture :